

# Psychiatres : un plan d'actions pour la psychiatrie



Le premier axe concerne la formation des professionnels de la santé mentale, en lien avec la recherche et l'enseignement. Parmi les mesures proposées : pour améliorer le repérage précoce des pathologies, tous les médecins généralistes auront un stage de psychiatrie durant leur formation. Autre exemple, les infirmiers en pratiques avancées devraient pouvoir se spécialiser en psychiatrie d'ici la fin de l'année.

Le deuxième axe du plan d'actions porte sur l'amélioration de la qualité des soins et des pratiques. Ça concernera, par exemple, l'encouragement des coopérations entre acteurs du soin somatique et du soin psychiatrique, l'association du médical, médico-social et social au sein des projets territoriaux de santé mentale (PTSM), le développement de l'offre de soins en ville...

Le troisième axe concerne le financement. La ministre n'a pas annoncé de crédits supplémentaires, mais sera vigilante à ce que le budget de la psychiatrie soit préservé dans les groupements hospitaliers de territoire (GHT) et les hôpitaux généraux.

Enfin, le dernier axe est consacré à la prévention du suicide avec notamment la généralisation d'un dispositif de recontact du suicidant à sa sortie des urgences ou de l'hôpital, déjà expérimenté dans 5 régions, et la mise en place d'un numéro unique pour les personnes en situation de détresse psychique.

